

RÉSUMÉ

1. INTRODUCTION ET AVERTISSEMENTS

1.1 Informations sur l'émetteur

L'émetteur est Canal+ SA (la « **Société** »), une société anonyme, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 835 150 434.

Le siège social de la Société est situé au 50 Rue Camille Desmoulins, 92863 Issy Les Moulineaux Cedex 9, France. Le numéro de téléphone du siège social de la Société est le +33 (0)1 71 35 35 35 et l'identifiant d'entité juridique (le « **LEI** ») de la Société est le 9695000537F9F73BXN18.

1.2 Informations sur les valeurs mobilières

Les titres admis sur le compartiment « equity shares » (*commercial companies*) à la cote officielle (*Official List*) de la *Financial Conduct Authority* (« **FCA** ») et aux négociations sur le marché principal (*Main Market*) du London Stock Exchange (« **LSE** ») sont les actions ordinaires entièrement libérées du capital de la Société (les « **Actions Canal+** »). A l'Admission, les Actions Canal+ seront référencées sous les codes ISIN FR001400T0D6 et SEDOL BRS9F13. Il est prévu que les Actions Canal+ soient négociées sur le marché principal du LSE sous le code mnémonique « CAN ».

1.3 Identité et coordonnées de l'autorité compétente qui approuve le Prospectus

Ce Prospectus a été approuvé par la FCA, en tant qu'autorité compétente, dont le siège est situé au 12 Endeavour Square, Londres E20 1JN et le numéro de téléphone : +44 (0)20 7066 1000, conformément au Règlement Prospectus.

Le Prospectus a été approuvé par la FCA le 30 octobre 2024.

1.4 Avertissements

Ce résumé a été préparé conformément à l'article 7 du Règlement Prospectus et doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les Actions Canal+ doit être fondée sur l'examen de l'ensemble du Prospectus par l'investisseur. Tout investisseur pourrait perdre tout ou partie du capital investi et, lorsque la responsabilité d'un investisseur n'est pas limitée au montant de l'investissement, il pourrait perdre plus que le capital investi.

La responsabilité civile n'incombe qu'aux personnes qui ont diffusé le résumé, y compris toute traduction de celui-ci, mais uniquement si le résumé est trompeur, inexact ou incohérent lorsqu'il est lu conjointement avec les autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lorsqu'il est lu conjointement avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans les Actions Canal+.

2. INFORMATIONS CLÉS SUR L'ÉMETTEUR

2.1 Qui est l'émetteur des titres ?

La dénomination sociale et commerciale de la Société est Canal+ SA. La Société a été constituée le 5 février 2018 sous la forme d'une société par actions simplifiée de droit français, puis transformée en société anonyme de droit français le 24 octobre 2024. Elle a été immatriculée le 5 février 2018 pour une durée de 99 ans, expirant le 5 février 2117. Le numéro LEI de la Société est 9695000537F9F73BXN18. La Société opère conformément aux statuts et est soumise au droit français.

(A) *Activité principale*

L'activité principale de la Société est d'agir en tant que société holding ultime du Groupe.

Fondé il y a 40 ans en tant que chaîne de télévision française payante, le Groupe est aujourd'hui un groupe de média et de divertissement mondial, faisant partie des 50 marques françaises les plus puissantes dans le monde (source: Kantar Brandz, 2023). Il réalise du chiffre d'affaires dans 195 pays et opère directement dans 52 pays en Europe, en Afrique, en Asie et, dans une moindre mesure, aux États-Unis, avec un total d'environ 9.000 salariés dans le monde. Le Groupe est l'un des principaux acteurs du secteur en Europe, tant en termes de chiffre d'affaires que d'abonnés, et est le leader incontesté en Afrique subsaharienne francophone (où le Groupe est présent dans près de la moitié des foyers électrifiés) ; en cas de succès de son offre publique d'achat obligatoire en cours sur MultiChoice, il deviendrait le plus grand acteur européen du secteur à l'échelle mondiale et le leader sur l'ensemble du continent africain. Avec Dailymotion, le Groupe exploite également l'une des principales plateformes mondiales de streaming de vidéos de courte durée.

Au 31 décembre 2023, le Groupe comptait environ 26,8 millions d'abonnés dans le monde, contre 11 millions au 31 décembre 2014, illustrant sa croissance significative au cours de la dernière décennie, malgré l'intensification de la concurrence des plateformes de streaming et d'autres nouveaux entrants sur le marché, tout en maintenant sa rentabilité. En 2023, le Groupe a également atteint une audience mondiale de plus de 400 millions d'utilisateurs actifs mensuels sur ses plateformes OTT et de streaming vidéo.

Les différentes activités du Groupe comprennent : la télévision payante (en direct et à la demande, principalement via les offres Canal+ premium, y compris sa plateforme OTT Canal+ (ci-après « la plateforme Canal+ »)), mais aussi via ses participations dans MultiChoice en Afrique, Viaplay en Europe et Viu en Asie) ; la télévision financée par la publicité (à travers les chaînes diffusées en clair) et le streaming vidéo lui aussi financé par la publicité (à travers Dailymotion et Viu) ; la production et la distribution de contenus (principalement via sa filiale Studiocanal) et les services de télécommunication (via Group Vivendi Africa (« **GVA** ») et Canal+ Telecom dans les départements et territoires français d'outre-mer (les « **DOM-TOM** »)). Il exploite également les salles de spectacles emblématiques *L'Olympia* et le *Théâtre de l'Œuvre* en France et CanalOlympia en Afrique où il peut capitaliser sur ses relations avec les artistes.

(B) *Scission Partielle*

La Scission Partielle sera réalisée par voie d'apport partiel d'actifs soumis au régime des scissions, par lequel Vivendi apportera à la Société la totalité des actions ordinaires que Vivendi détient dans le capital de Groupe Canal+ S.A., les actions de la Société émises en contrepartie de cet apport étant attribuées directement aux actionnaires de Vivendi à la Date d'Effet, conformément à l'article L. 236-27, al. 2 du Code de commerce. Les Actions Vivendi détenues directement ou indirectement par Vivendi, la Société ou toute personne agissant en son nom propre mais pour le compte de Vivendi ou de la Société à la Date d'Effet (les « **Actions Vivendi Exclues** ») et toutes les actions de la Société détenues par Vivendi avant la Scission Partielle ne seront pas éligibles à recevoir des actions de la Société en vertu du droit français, avec une émission d'actions de la Société et leur attribution à tous les autres actionnaires de Vivendi à la Date d'Effet. Les Actions Canal+ devraient être admises sur le compartiment « *equity shares* » (*commercial companies*) à la cote officielle (*Official List*) de la FCA et aux négociations sur le marché principal (*Main Market*) du LSE, le premier jour de négociation ayant lieu dans les jours suivant l'Assemblée Générale de Vivendi.

(C) *Principaux actionnaires*

A la date du Prospectus, l'unique actionnaire de la Société est Vivendi (à l'exception de quatre actions détenues par Compagnie Hoche SAS).

Après la réalisation de la Scission Partielle, compte tenu du ratio d'échange de 1:1, chaque actionnaire de Vivendi aura reçu à la Date d'Effet, après la réalisation de la Scission Partielle une (1) Action Canal+ pour chaque action Vivendi qu'il détient.

En conséquence, à l'issue de la Scission Partielle, l'actionnariat de la Société reflétera l'actionnariat de Vivendi, sous réserve des Actions Vivendi Exclues et des actions de la Société détenues par Vivendi avant la Scission Partielle. A la date du tableau présenté ci-dessous et à la date du Prospectus, Bolloré SE et les entités et personnes liées détiennent 29,90 % du capital social de Vivendi (avec des droits de vote théoriques de 29,83 %) et ne détiennent aucune participation directe dans le capital social de la Société et ne détiendront aucune participation directe dans la Société avant la réalisation de la Scission Partielle.

Sur la base de la détention du capital de Vivendi au 30 septembre 2024, le tableau ci-dessous présente la structure de l'actionnariat de Vivendi.

Nom de l'actionnaire de Vivendi	Nombre d'actions	Pourcentage du capital social⁽¹⁾	Pourcentage du total des droits de vote théoriques⁽²⁾	Pourcentage du total des droits de vote exerçables⁽³⁾
Groupe Bolloré ⁽⁴⁾	307.964.106	29,90%	29,83%	30,94%
Salariés de Vivendi	26.268.962	2,55%	3,67%	3,80%
Vivendi ⁽⁵⁾	38.106.631	3,70%	3,59%	0,00%
Public	657.578.426	63,85%	62,92%	65,26%
Total	1.029.918.125	100%	100%	100%

(1) Le calcul du pourcentage de détention des Actions Vivendi est basé sur 1.029.918.125 Actions Vivendi en circulation au 30 septembre 2024.

(2) Le calcul du pourcentage des droits de vote théoriques de Vivendi est basé sur 1.061.278.659 droits de vote théoriques de Vivendi au 30 septembre 2024. Les votes théoriques représentent les droits de vote exerçables et les votes non exerçables, comme par exemple, les droits de vote attachés aux actions auto-détenues.

(3) Le calcul du pourcentage des droits de vote exerçables de Vivendi est basé sur 1.023.172.028 droits de vote exerçables de Vivendi au 30 septembre 2024.

(4) Y compris, conformément à l'article L. 233-10 du Code de commerce, 301.869.191 actions détenues par Bolloré SE, 5.995.559 actions détenues par Compagnie de l'Odet SE, 48.000 actions détenues par M. Vincent Bolloré, 22.356 actions sous-jacentes aux parts du fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) Vivendi SE souscrites par M. Vincent Bolloré, 24.000 actions détenues par M. Cyrille Bolloré et 5.000 actions détenues par M. Sébastien Bolloré.

(5) Actions directement auto-détenues par Vivendi et pour lesquelles les droits de vote sont suspendus conformément à l'article L. 225-210 du Code de commerce.

Sur la base de la structure de l'actionnariat de Vivendi telle que présentée dans le tableau ci-dessus et sous réserve de toute modification avant la date d'Admission, et conformément au ratio d'échange 1:1 déterminé pour les besoins de la Scission Partielle (et en supposant qu'il n'y aura pas d'Action Vivendi Exclue), le tableau ci-dessous présente la répartition attendue des Actions Canal+ à l'issue de la Scission Partielle.

Company shareholder	Number of Canal+ Shares	Percentage of share capital	Percentage of total voting rights
Vivendi ⁽¹⁾	148.000	0,01%	0,01%
Groupe Bolloré ⁽²⁾	307.941.750	31,04%	31,04%
Public	683.869.744	68,94%	68,94%
Total	991.959.494	100%	100%

- (1) Les 147.996 Actions Canal+ détenues par Vivendi et les quatre Actions Canal+ détenues par Compagnie Hoche SAS à la date du Prospectus seront vendues sur le marché après la réalisation de la Scission Partielle, lors de l'Admission ou après celle-ci.
- (2) Y compris, conformément à l'article L. 233-10 du Code de commerce, 301.869.191 actions détenues par Bolloré SE, 5.995.559 actions détenues par Compagnie de l'Odet SE, 48.000 actions détenues par M. Vincent Bolloré, 24.000 actions détenues par M. Cyrille Bolloré et 5.000 actions détenues par M. Sébastien Bolloré.

(D) *Directoire et Conseil de Surveillance*

Les membres du Directoire sont et seront à l'Admission :

Membre	Position
Maxime Saada	Président du Directoire et Directeur Général
Jacques du Puy	Directeur Général adjoint de Canal+, en charge de l'international
Anna Marsh	Directeur Général adjoint de Canal+, Directeur Général de Studiocanal
Amandine Ferré	Directeur Financier du Groupe

Les membres du Conseil de Surveillance sont (sauf indication contraire) et, à compter de l'Admission, seront :

Membre	Position
Yannick Bolloré	Président Non Exécutif
Jean-Christophe Thiery	Membre Non Exécutif
Arnaud de Puyfontaine	Membre Non Exécutif
Philippe Bénacin*	Membre Non Exécutif Indépendant
Xavier Mayer*	Membre Non Exécutif Indépendant
Robert Bakish*	Membre Non Exécutif Indépendant
Pierre-Ignace Bernard*	Membre Non Exécutif Indépendant
Emmanuelle Malecaze-Doulet*	Membre Non Exécutif Indépendant
Christel Heydemann*	Membre Non Exécutif
Ségolène Gallienne-Frère*	Membre Non Exécutif Indépendant
Maud Bailly*	Membre Non Exécutif Indépendant
Martine Studer*	Membre Non Exécutif Indépendant

*Indique les personnes qui seront membres du Conseil de Surveillance lors de l'Admission.

(E) *Commissaire aux comptes*

Le commissaire aux comptes de la Société est Deloitte & Associés (« **Deloitte France** »).

Deloitte France a son siège social Tour Majunga, 6 place de la Pyramide, 92908 Paris - La Défense Cedex, France et est membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre.

Deloitte France est également l'un des commissaires aux comptes de Vivendi (avec Grant Thornton) et a audité les comptes annuels consolidés statutaires de Vivendi au 31 décembre 2023, 2022 et 2021 et pour les exercices clos à ces dates. Deloitte France, en tant que l'un des commissaires aux comptes de Vivendi, a été nommé pour auditer les Comptes Combinés et pour examiner les Comptes Combinés Intermédiaires non audités figurant dans le Prospectus. Deloitte France est autorisé à effectuer des travaux d'audit en France.

2.2 Quelles sont les principales informations financières concernant l'émetteur ?

(A) Principales informations financières historiques sélectionnées

Les tableaux ci-dessous présentent une sélection d'informations financières clés pour le Groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021 et pour les semestres clos les 30 juin 2024 et 30 juin 2023 :

Compte de résultat combiné intermédiaire condensé non audité pour les semestres clos le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023

(millions d'euros)

	Semestre clos le 30 juin	
	2024	2023
Chiffre d'affaires	3.190	3.034
Coûts de contenu	(1.909)	(1.734)
Charges de technologie, charges commerciales et administratives et autres charges	(967)	(988)
Charges de restructuration	(2)	0
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(0)	-
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(23)	(24)
Résultat Opérationnel (EBIT)	289	287
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	(70)	(60)
Coût du financement	(18)	(63)
Produits perçus des investissements financiers	1	-
Autres produits financiers	1	6
Autres charges financières	(41)	(28)
	(57)	(85)
Résultat des activités avant impôt	162	142
Impôt sur les résultats	(107)	(110)
Resultat net	54	32
<i>Dont</i>		
Résultat net attribuable aux propriétaires du Groupe Canal+	23	5
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires	31	27

État combiné intermédiaire condensé de la situation financière au 30 juin 2024 (non audité) et au 31 décembre 2023 (audité).

(en millions d'euros)

	30 juin 2024	31 décembre 2023
ACTIF		
Actifs non courants	6.436	5.973
Actifs courants	2.686	2.939
TOTAL ACTIF	9.122	8.912
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		
Investissement net du Propriétaire de Canal+ Group	4.360	894
Intérêts minoritaires	234	246
Total des capitaux propres	4.594	1.140
Passifs non courants	664	674
Passifs courants	3.864	7.098
TOTAL PASSIF	4.529	7.772
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	9.122	8.912

Tableau condensé combiné non audité des flux de trésorerie pour les semestres clos les 30 juin 2024 et 2023

(en millions d'euros)	Semestre clos le 30 juin	
	2024	2023
Activités opérationnelles		
Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôts et autres variations du fonds de roulement net	367	372
Autres variations du fonds de roulement net	5	17
Impôts nets (payés)/encaissés	(57)	(69)
Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles	315	320
Activités d'investissement		
Flux nets de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(673)	(523)
Activités de financement		
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	375	199
Effet de change	1	(1)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	17	(5)
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Au début de la période	334	282
A la fin de la période	350	278

Compte de résultat combiné audité condensé pour les exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021

(millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre		
	2023	2022	2021
Chiffre d'affaires	6.223	6.010	5.870
Coûts de contenu	(3.725)	(3.547)	(3.432)
Charges de technologie, charges commerciales et administratives et autres charges	(2.021)	(2.006)	(2.013)
Charges de restructuration	(5)	(13)	(23)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(2)		(1)
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(44)	(53)	(45)
Résultat Opérationnel (EBIT)	426	391	355
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	(104)	(9)	1
Coût du financement	(158)	(33)	(27)
Produits perçus des investissements financiers	-	-	22
Autres produits financiers	3	7	9
Autres charges financières	(65)	(39)	(45)
	(220)	(65)	(41)
Résultat des activités avant impôt	102	317	315
Impôt sur les résultats	(118)	(133)	(157)
Resultat net	(16)	184	158
<i>Dont</i>			
Résultat net attribuable aux propriétaires du Groupe Canal+	(61)	141	119
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires	45	43	39

Etat combiné audité condensé de la situation financière au 31 décembre 2023, 2022 et 2021

(millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021
ACTIF			
Actifs non courants	5.973	5.632	4.879
Actifs courants	2.939	2.970	2.798
TOTAL ACTIF	8.912	8.602	7.676
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Investissement net des propriétaires du Groupe Canal+	894	970	767
Intérêts minoritaires	246	215	197
Total capitaux propres	1.140	1.185	964
Passifs non courants	674	810	629
Passifs courants	7,098	6.607	6.083
TOTAL PASSIF	7.772	7.417	6.712
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	8.912	8.602	7.676

Tableau condensé combiné audité des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2023, 2022 et 2021

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre		
	2023	2022	2021
Activités opérationnelles			
<i>Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôts et autres variations du fonds de roulement net</i>	648	518	766
Autres variations du fonds de roulement net	(7)	54	(20)
Impôts nets (payés)/encaissés	(141)	(167)	(92)
Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles	500	405	654
Activités d'investissement			
Flux nets de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(743)	(819)	(539)
Activités de financement			
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	299	505	(75)
Effet de change	(5)	-	1
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	51	91	40
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Au début de la période	282	191	151
A la fin de la période	334	282	191

(B) (A) Mise à jour opérationnelle

Le tableau suivant présente la répartition du chiffre d'affaires du Groupe par segment opérationnel pour les neuf mois clos le 30 septembre 2024 et le 30 septembre 2023 :

	Neuf mois clos le 30 septembre (chiffres non audités)				Augmentation / (diminution)		
	2024		2023		9M 2024 vs 9M 2023		
(en millions d'euros, sauf pourcentages)					%		% de variation à taux de change et périmètre constants
		(1)		(1)		(à taux de change constants)	
Europe	3.544	75,1%	3.437	75,2%	+3,1%	+2,3%	+1,6%
Afrique et Asie	779	16,5%	748	16,4%	+4,2%	+4,6%	+4,6%
Production de Contenus, Distribution et Autres	482	10,2%	466	10,2%	+3,3%	+2,7%	+0,9%
Eliminations des opérations intersegment	(85)	(1,8)%	(78)	(1,7)%			
Chiffre d'affaires combiné	4.720	100%	4.573	100%	+3,2%	+2,6%	+1,9%

(1) En pourcentage du chiffre d'affaires combiné.

Au cours des neuf premiers mois de 2024, le chiffre d'affaires du Groupe s'est élevé à 4.720 millions d'euros, en progression de 3,2 % par rapport à la même période en 2023 (+1,9 % à taux de change et périmètre constants). Cette évolution est portée par l'ensemble de ses segments d'activité. Le chiffre d'affaires des activités du segment Europe, pour les neuf premiers mois de 2024, augmente de 3,1 % en un an (+1,6 % à taux de change et périmètre constants), en progression dans l'ensemble des géographies, porté en particulier par la progression du parc d'abonnés auto-distribués en France.

Le chiffre d'affaires du segment Afrique et Asie, pour les neuf premiers mois de 2024, progresse de 4,2 % par rapport à la même période en 2023 (+4,6 % à taux de change et périmètre constants), tiré par une nouvelle hausse du parc d'abonnés en Afrique.

Le chiffre d'affaires des activités de Production de Contenus, Distribution et Autres, pour les neuf premiers mois de 2024, progresse de 3,3 % par rapport à la même période en 2023 (+0,9 % à taux de change et périmètre constants), avec une hausse tant pour Dailymotion que pour Studiocanal (progression à la fois des films, des séries et de l'exploitation du catalogue).

Le tableau ci-dessous présente la répartition du chiffre d'affaires du Groupe par segment pour les trois mois clos au 30 septembre 2024 et au 30 septembre 2023 :

	Trois mois clos le 30 septembre 2024 et le 30 septembre 2023 :				Trois mois clos le 30 septembre 2024 et le 30 septembre 2023 :		
	2024		2023		T3 2024 vs T3 2023		
(en millions d'euros, sauf pourcentages)					%		% de variation à taux de change et périmètre constants
		(1)		(1)		(à taux de change constants)	
Europe	1.154	75,5%	1.152	74,8%	+0,2%	(0,3)%	(1,0)%
Afrique et Asie	251	16,4%	248	16,1%	+1,3%	+1,5%	1,5%
Production de Contenus, Distribution et Autres	149	9,7%	165	10,7%	(9,6)%	(16,8)%	(18,0)%
Eliminations des opérations intersegment	(25)	(1,6)%	(25)	(1,6)%			
Chiffre d'affaires combiné	1.529	100%	1.540	100%	(0,7)%	(1,0)%	(1,7)%

(1) En pourcentage du chiffre d'affaires combiné.

(C) Informations financières pro forma

La Société et ses conseils n'ont eu accès à aucune information ou documentation matérielle non publique relative à MultiChoice et n'ont pas pu effectuer d'exercice de *due diligence* sur MultiChoice. Bien que la Société ait conclu avec MultiChoice une convention de coopération en lien avec la satisfaction des conditions de l'offre en matière de concurrence et réglementaire en Afrique du Sud, MultiChoice n'a pas transmis (et n'a pas l'obligation légale de transmettre) d'informations à la Société en ce qui concerne la publication du Prospectus ou l'Admission. Le Groupe reste également soumis aux restrictions en matière de droit de la concurrence et de droit des valeurs mobilières en ce qui concerne les informations privilégiées relatives à MultiChoice.

Dans ce contexte, il n'a pas été possible de déterminer s'il existe des différences significatives entre les principes comptables du Groupe et ceux utilisés pour les informations financières de MultiChoice, ni d'identifier ou de quantifier les ajustements nécessaires pour présenter les informations financières de MultiChoice sur une base cohérente avec les principes comptables du Groupe. Par conséquent, il n'est pas possible à ce stade de préparer un état des résultats combinés pro forma non audité ou un état de la situation financière combiné pro forma non audité pour illustrer l'effet potentiel de l'Acquisition MultiChoice sur le Groupe, conformément à l'annexe 20 du Règlement Délégué sur les Prospectus du Royaume-Uni.

La Société a inclus dans le présent Prospectus une description narrative de l'effet potentiel de l'Acquisition MultiChoice sur l'actif et le passif du Groupe.

Les informations financières sélectionnées ci-dessous ont été extraites sans ajustement matériel des états financiers audités de MultiChoice pour l'exercice clos le 31 mars 2024, qui sont présentés en ZAR. À des fins de comparaison, les informations ont également été converties en euros en utilisant le dernier taux de change EUR/ZAR disponible communiqué par la Banque centrale européenne avant cette date (1 € = 20,5226 ZAR, publié le 28 mars 2024) :

- Actifs non courants – 22.695 millions ZAR (1.105,9 millions €)
- Actifs courants – 20.841 millions de ZAR (1.015,5 millions d'euros)
- Passifs non courants – 24.262 millions ZAR (1.182,2 millions €)
- Passifs courants– 20.532 millions ZAR (1.000,5 millions €)

L'effet potentiel de l'Acquisition MultiChoice sur la situation financière combinée du Groupe au 31 décembre 2023 sur la base des informations financières ci-dessus est estimé comme suit, à l'exclusion de l'impact du financement de l'acquisition, des coûts et autres ajustements liés à l'acquisition :

- une augmentation des actifs non courants de 206,9 millions d'euros (correspondant aux actifs non courants de MultiChoice de 1.105,9 millions d'euros au 31 mars 2024, moins 899 millions d'euros liés à la participation dans MultiChoice comptabilisée en « Participations dans les sociétés mises en équivalence » au 31 décembre 2023 dans l'état combiné de la situation financière) et une augmentation des actifs courants de 1.015,5 millions d'euros ; et
- une augmentation des passifs non courants de 1.182,2 millions d'euros et une augmentation des passifs courants de 1.000,5 millions d'euros.

Ce qui précède ne reflète pas les synergies associées à l'Acquisition MultiChoice, et ne tient pas compte du fait que le Groupe et MultiChoice ont des clôtures d'exercice différentes. Cela ne reflète pas non plus les acquisitions par le Groupe de toutes les actions détenues par Orange dans les bouquets de télévision payante OCS et dans Orange Studio, la filiale de coproduction de films et de séries d'Orange, avec effet au 1er février 2024, qui ne constituent pas un changement significatif pour le Groupe.

En raison de sa nature, cette description narrative de l'effet potentiel de l'Acquisition MultiChoice est uniquement illustrative. Elle ne représente pas la situation financière réelle du Groupe et peut donc ne pas donner une image fidèle de la situation financière du Groupe ou être indicative des performances futures.

2.3 Quels sont les principaux risques propres à l'émetteur ?

Les principaux risques spécifiques à la Société qui, seuls ou combinés à d'autres événements ou circonstances, pourraient avoir un effet négatif important sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et/ou les perspectives du Groupe sont décrits ci-dessous :

- Les activités et les résultats d'exploitation du Groupe peuvent être affectés par une détérioration des conditions macroéconomiques mondiales ou régionales.
- La concurrence intense sur le marché des contenus externes peut peser sur les marges des plateformes de divertissement telles que le Groupe et/ou limiter voire rendre impossible leur capacité à accéder aux contenus souhaités à des conditions favorables.
- La plupart des contenus les plus prisés (films et séries télévisées) sur les marchés du Groupe sont produits par des studios américains qui réservent généralement les fenêtres de distribution initiales à leurs propres plateformes de vente directe au consommateur.
- La concurrence dans l'écosystème mondial du divertissement pour les parts d'audience et les abonnés ne cesse de s'intensifier, notamment en raison d'un

phénomène de désintermédiation en cours, avec l'arrivée de nouveaux acteurs et l'évolution des acteurs existants.

- L'environnement concurrentiel est de plus en plus perturbé par la perméabilité croissante entre les plateformes basées sur l'abonnement et les plateformes financées par la publicité, ce qui remet en question les modèles traditionnels du Groupe basés sur l'abonnement et ceux financés par la publicité.
- Les contenus du Groupe peuvent ne pas être aussi attrayants que ceux d'offres concurrentes et le public du Groupe peut être plus faible que prévu ou diminuer.
- Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de renouveler ses accords clés pour l'acquisition de contenu, ou de les renouveler à des conditions favorables.
- Le Groupe est exposé au risque de piratage des contenus, dont les formes évoluent constamment.
- La réputation et la valeur de la marque du Groupe sont des actifs importants qui pourraient être affectés par divers événements ou tendances.
- Si les systèmes, l'infrastructure et la technologie sur lesquels le Groupe s'appuie pour ses activités deviennent indisponibles, défectueux ou ne sont pas assez performants, les activités et les opérations du Groupe pourraient en être affectées.
- Les licences du Groupe peuvent être contestées ou ne pas être renouvelées.
- Les autorités fiscales françaises réclament au Groupe des montants substantiels au titre de la TVA prétendument due, ce que le Groupe conteste.

3. INFORMATIONS CLES SUR LES TITRES

3.1 Quelles sont les principales caractéristiques des titres ?

(A) Type, classe et ISIN des titres

Les Actions Canal+ sont des actions ordinaires entièrement libérées du capital de la Société avec une valeur nominale de 0.25€ chacune.

Les Actions Canal+, en tant que titres émis par la Société, une société qui n'est pas incorporée au Royaume-Uni, ne peuvent être détenues sans certificat ou transférées électroniquement dans le système CREST. Afin que les Actions Canal+ puissent être négociées sur le LSE, des Certificats de Dépôt Crest (« **CDI** ») seront émis sur demande par le dépositaire CREST pour permettre la dématérialisation des Actions Canal+ et pour permettre aux personnes qui détiennent des Actions Canal+, à partir de l'Admission, de transférer et de régler des transactions d'Actions Canal+ sur le LSE dans le cadre du système CREST. Les Actions Canal+ ne seront pas elles-mêmes admises en CREST. Tous les CDI émis seront des titres indépendants constitués en vertu du droit anglais et détenus et transférés directement par l'intermédiaire du système CREST. Les CDI ont le même ISIN que les Actions Canal+ sous-jacentes et ne nécessitent pas d'Admission séparée à la négociation sur le LSE.

Lors de l'Admission, les Actions Canal+ seront enregistrées sous les codes ISIN FR001400T0D6 et SEDOL BRS9F13. Il est prévu que les Actions Canal+ soient négociées sur le marché principal du LSE sous le code mnémonique « CAN ».

(B) Devise des titres

Les Actions Canal+ sont et seront, lors de l'Admission, libellées en euros et cotées en livres sterling sur le LSE.

(C) *Nombre de titres émis et entièrement libérés*

Lors de l'Admission, le nombre d'Actions Canal+ en circulation sera égal au nombre d'Actions Vivendi en circulation au 13 décembre 2024 (excluant les Actions Vivendi Exclues) plus les 148.000 Actions Canal+ existantes déjà en circulation à la date du Prospectus.

(D) *Droits attachés aux titres*

Les Actions Canal+ sont des actions ordinaires entièrement libérées.

Les Actions Canal+ sont de même rang en ce qui concerne les droits de vote, les dividendes déclarés et les distributions en cas de liquidation. Lors d'une Assemblée Générale, chaque actionnaire dispose d'une voix par Action Canal+ détenue.

(E) *Rang des titres en cas d'insolvabilité*

Les Actions Canal+ ont un rang égal dans le droit de recevoir une proportion relative des actifs de la Société en cas de dissolution.

(F) *Description des restrictions à la libre négociabilité des titres*

Les Actions Canal+ sont librement cessibles, sous réserve du respect des lois applicables en matière de valeurs mobilières, et il n'existe aucune restriction au transfert imposée par les Statuts.

(G) *Politique de dividendes*

À la suite de la Scission Partielle, toute décision de déclarer et de payer des dividendes dépendra, entre autres, de la législation applicable, de la réglementation, des restrictions au paiement de dividendes dans les accords de financement du Groupe, de la situation financière du Groupe, des réserves distribuables de la Société, des besoins en capitaux réglementaires, des besoins en fonds de roulement, des coûts financiers, des conditions économiques générales et d'autres facteurs que les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire jugeront importants à tout moment. Toute décision de ce type sera alignée sur le potentiel de bénéfices et de flux de trésorerie à long terme du Groupe, en assurant une flexibilité financière suffisante et un bilan solide et en répondant aux priorités d'allocation de capital du Groupe – en particulier en ce qui concerne les investissements dans le développement international et les domaines de croissance stratégique – tout en visant à fournir aux actionnaires une politique de distribution progressive.

3.2 Où les titres seront-ils négociés ?

Une demande sera faite pour que toutes les Actions Canal+ soient admises sur le compartiment « equity shares » (*commercial companies*) à la cote officielle (*Official List*) de la FCA et pour qu'elles soient négociées sur le marché principal (*Main Market*) du LSE. Aucune demande n'a été faite ni n'est actuellement envisagée pour que les Actions Canal+ soient admises à la cotation ou à la négociation sur un autre marché financier. Après l'Admission, la Société pourrait envisager une éventuelle cotation secondaire à la Bourse de Johannesburg.

3.3 Quels sont les principaux risques spécifiques aux titres ?

- Bolloré SE conservera une participation significative dans la Société après l'Admission et ses intérêts peuvent différer de ceux des autres Actionnaires.
- Les ventes futures d'Actions Canal+, ou la perception que de telles ventes pourraient se produire, pourraient faire baisser le prix de marché des Actions Canal+.

- Les Actionnaires ne bénéficieront pas des protections prévues par le code britannique des offres publiques d'achat (*UK Takeover Code*), les règles françaises relatives aux offres publiques d'achat ou tout autre régime d'offre publique d'achat équivalent.

4. INFORMATIONS CLES SUR L'ADMISSION A LA NEGOCIATION SUR UN MARCHÉ REGLEMENTÉ

4.1 Pourquoi ce Prospectus est-il produit ?

Le Prospectus ne constitue pas une offre ou une invitation à souscrire ou à acheter des actions de la Société. Il a été élaboré dans le cadre de la demande d'Admission des Actions Canal+ sur le compartiment « equity shares » (*commercial companies*) à la cote officielle (*Official List*) qui sera présentée à la FCA et de la demande d'Admission des Actions Canal+ à la négociation sur le marché principal (*Main Market*) qui sera présentée au LSE. Il est prévu que l'Admission devienne effective et que les transactions sur les Actions Canal+ commencent sur le LSE au plus tard à 8h00 (heure de Londres) le 16 décembre 2024.

Aucune demande n'a été faite ni n'est prévue pour que les Actions Canal+ soient admises à la cotation ou à la négociation sur un autre marché en même temps que l'Admission. Après l'Admission, la Société pourrait envisager une éventuelle cotation secondaire à la Bourse de Johannesburg.